

INFORMATION SYNTHÈSE - PROGRAMME DE BOURSES POUR LE PROGRAMME INTENSIF DE FORMATION INFIRMIÈRE PREMIÈRE ASSISTANTE EN CHIRURGIE 2023

FORMATION ACADÉMIQUE :

CERTIFICAT DE PRATIQUE INFIRMIÈRE DE PREMIÈRE ASSISTANCE EN CHIRURGIE (4710) / UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

- Offert sur une période de 18 mois (comporte 30 crédits : 27 crédits obligatoires et 3 crédits optionnels) ;
- Programme de formation disponible en ligne pour la partie théorique ;
- Une formation intensive de 18 mois correspond à une moyenne de 6 crédits par session, soit 18 heures d'études par semaine ;
- Certains cours ont des parties laboratoires pour consolider les apprentissages. Cela implique des déplacements au laboratoire d'anatomie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ces déplacements se font durant des fins de semaine prédéterminées.

Conditions d'admissibilité : <http://www.uqtr.ca/sciencesinfirmieres/certificat/4710>

- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières ;
- Avoir cumulé au cours des 5 dernières années un minimum de 24 mois d'expérience dans un bloc opératoire ;
- Être titulaire d'une attestation biennale en soins avancés en réanimation cardiovasculaire, délivrée par un maître instructeur reconnu par la Fondation des maladies du cœur du Québec (nécessaire pour la réalisation des stages) ;
- Fournir la preuve écrite provenant de l'établissement de santé que l'employé réalisera le stage prévu au programme dans son établissement.

PROGRAMME DE BOURSE ASSOCIÉ AU PROGRAMME INTENSIF SUR 18 MOIS (CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA BOURSE DE 35 000 \$)

- Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent et résider au Québec ;
- Répondre à la condition d'admission du Certificat IPAC (4710) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (détenir un baccalauréat en sciences infirmières) ;
- Faire une demande d'admission au Certificat IPAC (4710) d'ici le 31 août 2023 ;
- Être inscrit au Certificat IPAC (4710) et respecter la grille de cheminement sur une période de 18 mois ;
- S'engager à commencer et à terminer le programme de formation dans les délais prescrits avec l'établissement d'enseignement ;

- Être sélectionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à la suite de la demande de bourse au programme intensif de formation via l'adresse : Bourses_IPAC@msss.gouv.qc.ca ;
- Le programme de bourses est administré par le MSSS ;
- S'engager à la suite de l'obtention de son diplôme d'études pour lequel la bourse a été octroyée, à offrir une disponibilité à temps complet, conforme aux dispositions locales et adaptée aux besoins de l'employeur, pour trois ans travaillés à titre d'infirmière première assistante en chirurgie dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ciblé par le MSSS.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

- Obtenir le certificat IPAC dans les délais prescrits pour une embauche à titre d'IPAC ;
- Offrir une disponibilité à temps complet conforme aux dispositions locales, adaptée aux besoins de l'employeur, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a obtenu la bourse :
 - Pour un minimum de trois années ;
 - Les candidats boursiers doivent respecter la disponibilité exigée à temps complet, et ce, tout au long de la période d'engagement de trois ans ;
 - Avoir une preuve démontrant la couverture vaccinale prescrite au moment du premier stage.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX :

- Offrir une prestation de travail au candidat à la suite de l'obtention du Certificat IPAC ;
- La réalisation du stage est sous la responsabilité de l'établissement de santé et de services sociaux ;
- Informer le MSSS si l'engagement du candidat est compromis.